

Pour l'année 2020, l'index de l'entreprise CPAM est supérieur à 75 puisqu'il atteint 92/100 (contre 82/100 en 2019).

Voici le détail des notes :

Ecart de rémunération : 37/40

Écarts d'augmentations individuelles : 20/20

Écarts de promotions : 10/15

Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité : 15/15

Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 10/10#